



# FAÎTES DU BRUIT

Un atelier spécial 13-17 ans, pour découvrir les techniques des pros !  
Atelier au trimestre - le mercredi



## ✓ JE FAIS CET ATELIER POUR :

- Ne plus jouer seul dans ma chambre
- Exprimer les choses que j'ai à dire, en mots et en musique
- Me débarrasser de mon trac pour chanter en live
- Elargir ma culture musicale
- Découvrir la scène et le studio
- Monter un mini-répertoire, de la création à la scène

## + QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET ATELIER ?

- Les techniques des pros à disposition des ados !
- Destiné aux jeunes chanteurs, auteurs, compositeurs, interprètes ou musiciens
- Compositions ou reprises ? Peu importe !
- Je chante en solo ou en groupe !
- Je choisis mes chansons : rock, rap, r'n'b ?
- Concert trimestriel en conditions professionnelles en fin de travail

## 👤 INTERVENANT PRÉSENTI



**TRISTAN HASPALA** (*ACI, metteur en scène*)

**MON PARCOURS** : un grand écart du théâtre à la chanson pendant plus de 30 ans..

**MA PEDAGOGIE** : l'écoute de vos besoins, de vos attentes et la mise en place d'outils ludiques pour y parvenir.



mercredi • 18h



**Atelier collectif**

### 📅 - DATES

10 séances par trimestre  
3 trimestres d'octobre à juin

### 🕒 - DURÉE

Selon le nombre de participants inscrits : de 1h30 à 2h30

### 👥 - PUBLIC

Adolescents 13-17 ans,  
tous niveaux

### 📍 - LIEU

ACP la Manufacture Chanson,  
124 avenue de la République  
75011 PARIS

### € - TARIF

200 € TTC - Acompte : 40 €  
Engagement au trimestre,  
sans séance d'essai

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE  
124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - acp@manufacturechanson.org  
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850





# RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATIONS LOISIRS

Les formations amateurs et loisirs ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

## LES ATELIERS

### DURÉE

11 ateliers sont proposés à l'année et 3 au trimestre. Les stages « Formation Musicale », « Voix en scène et musicalité, perfectionnement » et « La voix en scène » ont chacun un format spécifique.

- **ATELIERS À L'ANNEE** : 27 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, avec la possibilité de faire deux séances d'essai en octobre. Pour valider définitivement son inscription, la totalité du règlement est demandée, au plus tard, à la troisième séance. Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation au prorata du nombre de séances restantes avant le 1er cours.
- **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 10 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre, pas de séance d'essai. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.
- **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

### DATES

Les ateliers débutent la semaine du 30/09 au 05/10/2019. Les inscriptions sont enregistrées à partir du 1er juin de l'année précédant la rentrée dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une priorité d'inscription est donnée aux adhérents de la saison précédente jusqu'au 12 juillet.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser. Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est encaissable, après confirmation, à partir du 1er juillet ou dès réception, une fois la rentrée passée. Excepté en cas de séance à l'essai, le règlement complet des frais de formation doit être effectué lors du 1er cours. Une facilité de paiement est accordée selon 3 possibilités :

|                       | ENCAISSEMENT ANNUEL  | ENCAISSEMENTS TRIMESTRIELS  | ENCAISSEMENTS MENSUELS   |
|-----------------------|--|---|--|
| ATELIERS À L'ANNÉE    | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable au 1er novembre. | 3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux 1er novembre, 1er janvier et 1er avril. | 8 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque début de mois de novembre à juin.                         |
| ATELIERS AU TRIMESTRE | /  | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.                       | 2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux premiers jours du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> mois. |

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)

[WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG](http://WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG)

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE  
reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique  
124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org)  
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850